

Réaction du Territoire de l'Ouest sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de La Créole pour les exercices 2020 et suivants.

Depuis le 1er janvier 2020, le Territoire de l'Ouest s'est vu transférer les compétences Eau potable et Assainissement, entraînant un rattachement de la « Régie municipale des eaux de Saint-Paul » à la Communauté d'Agglomération dénommée « Régie communautaire d'Eau et d'Assainissement La Créole ».

Face aux dysfonctionnements organisationnels et financiers constatés dès la reprise de la structure, le Territoire de l'Ouest a diligenté un audit externe sur la gestion de La Créole et a sollicité la Chambre Régionale des Comptes afin de procéder à un contrôle approfondi de la Régie.

Les dérives constatées sur les effectifs et les conclusions de ce rapport d'audit ont amené le Territoire de l'Ouest à prendre les premières mesures d'urgence, telles qu'une modification statutaire renforçant le contrôle du Conseil d'administration sur les prérogatives du Directeur, en matière d'embauches notamment, et d'encourager une réorganisation administrative afin d'établir des relations régulières, normales et de confiance avec sa Régie communautaire.

Les conclusions et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, inscrites dans son rapport, rendu public ce jour par le Conseil d'administration de La Créole, s'inscrivent pleinement dans la démarche mise en œuvre depuis 2021 par l'Intercommunalité, à savoir plus de transparence, un encadrement des procédures administratives et une feuille de route clairement établie.

Le Territoire de l'Ouest participera à la restructuration de sa Régie communautaire La Créole en l'accompagnant dans sa mutation pour garantir les investissements nécessaires et indispensables sur les réseaux d'eau et d'assainissement sur les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins.

De même, l'accompagnement de l'Intercommunalité se traduira par la finalisation d'un contrat d'objectifs et de moyens permettant d'assurer la sécurisation et l'approvisionnement en eau des usagers, tout en demeurant vigilant sur la mise en œuvre des actions correctives par La Créole.